

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE SABRE

- 1 - L'attaque est prioritaire si :
 - l'action simple ou composée est exécutée le bras raccourci.
 - l'attaque part quand l'adversaire est en ligne.
 - l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en ligne.

- 2 - L'attaque simple par fente est correctement exécutée lorsque :
 - le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
 - le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste
 - le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant

- 3 - Dans une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte :
 - S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant.
 - S'il esquive complètement l'attaque.
 - S'il trouve le fer dans une des feintes

- 4 - L'attaque est prioritaire si :
 - l'attaque part quand l'adversaire est en ligne.
 - l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en ligne.
 - l'action simple ou composée est exécutée le bras raccourci.

- 5 - Au sabre, lorsqu'il y a corps à corps, c'est à dire lorsque les deux adversaires sont en contact :
 - le combat est arrêté par l'arbitre et il n'y a aucune sanction
 - le combat est arrêté par l'arbitre et le tireur fautif est sanctionné par un carton jaune
 - le combat est arrêté par l'arbitre et le tireur fautif est sanctionné par un carton rouge